



ENERGEM
SAS au capital de 2 500 000 euros
RCS Metz 491 415 345 -SIREN : 491 415 345
www.energem.fr

Siège social :
2, Place du Pontiffroy
BP 20129 – 57014 METZ CEDEX 01
Tél : 09 69 39 02 39



Barème de prix HT au 01/08/2020 – Offre Fixo Elec Pro

Service Base

PS kVA	Prime fixe €/an	Energie cents HT/kWh
3	119,04	9,95
6	142,08	9,95
9	161,88	9,95
12	184,08	9,95
15	202,92	9,95
18	223,32	9,95
24	269,52	9,95
30	310,44	9,95
36	354,00	9,95

Service Heures Creuses / Heures Pleines

PS kVA	Prime fixe €/an	Energie cents HT/kWh	
		Heures Creuses	Heures Pleines
3			
6	141,36	7,52	10,83
9	162,36	7,52	10,83
12	183,72	7,52	10,83
15	205,44	7,52	10,83
18	225,24	7,52	10,83
24	270,84	7,52	10,83
30	311,76	7,52	10,83
36	352,20	7,52	10,83

L'offre Fixo Elec pro s'applique aux clients souhaitant souscrire une offre de marché, et ce pour les sites à usage non résidentiel, alimentés en basse tension à une puissance inférieure ou égale à 36 kVA.

Fixo Elec pro est une offre de marché, avec un prix HT bloqué sur la durée du contrat (12, 24 ou 36 mois).

Le tarif varie en fonction de la puissance souscrite et du service choisi.

Fixo élec pro offre la possibilité de choisir entre deux services :

- Base : vous avez un prix du kWh unique tout au long de l'année et fixé sur la durée du contrat,
- HP/HC : vous avez un prix du kWh HT différencié pour les Heures Creuses et pour les Heures Pleines, chacun étant fixé sur la durée du contrat.

La durée des heures creuses est de 8 heures par jour (horaires définis par le gestionnaire de réseau de distribution). L'enclenchement de l'asservissement éventuel d'un chauffe-eau peut être décalé par rapport au début de la période d'heures creuses. Le déclenchement automatique interviendra toujours à la fin de cette même période.

A son échéance, votre contrat sera automatiquement reconduit pour la même durée que sa durée initiale, sauf indication contraire de votre part. En cas de résiliation avant l'échéance du contrat, des indemnités de résiliation anticipée pourront être facturées comme indiqué dans les conditions générales de vente.

Remarque :

Les prix indiqués sont à majorer de la TCFE (taxe sur la consommation finale de l'électricité) ainsi que de la TVA (5,5% sur l'abonnement et 20% sur l'énergie), de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité), de la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et de l'ensemble des taxes en vigueur. Les différentes taxes sont soumises à TVA.